



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENNEC, RAMACKERS
Excusés : Mme FORBIN,
M. BEZIA

PV du 21 novembre 2023

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 1^{er} et 2 juin 2024, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy sous Sénart

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Grigny

Fermeture du terrain d'honneur du stade Jean Miaud du 2 octobre 2023 au 1^{er} décembre 2023 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Pour rappel les stades Babin à la Norville et Faillu à Egly sont fermés les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de Vert le Grand

Fermeture du Complexe Henri Boissière du mardi 31 octobre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Villabé

Fermeture du terrain en herbe du Gymnase Le Bras De Fer à partir du 07 novembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Bures sur Yvette

Fermeture du terrain d'honneur Louis Chabrat du vendredi 17 novembre au lundi 11 décembre 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Briis sous Forges

Fermeture du terrain en herbe du 16 novembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Champcueil

Fermeture du stade municipal du 20 novembre au 28 novembre 2023 inclus.

COUPES

Tirage le mardi 28 novembre 2023 à 18h30

Au District salle Gaston Villadier

CDM, + 45 ans : cadrage avant 1/8^{ème} à jouer le 10 décembre 2023 à l'heure officielle.

U18, U16 : cadrage avant 1/16^{ème} à jouer le 10 décembre 2023 à l'heure officielle.



U14 : cadrage avant 1/16^{ème} à jouer le 16 décembre 2023 à l'heure officielle.

Rappel :

Sont exemptées du tirage des Coupes de l'Essonne U14 et U16 les équipes 1 des clubs qualifiés en Coupe de Paris.

Sont exemptées du tirage des Coupes de l'Essonne U18 les équipes 1 des clubs qualifiés en Coupe de Gambardella et Coupe de Paris.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 11 NOVEMBRE 2023

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 27361127 * Ste Geneviève FC 1 / Paray FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Aucune réponse des deux clubs à la demande de rapport du 14 novembre 2023.

1^{er} avertissement et amende à Ste Geneviève FC pour refus de faire la FMI.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27361407 * Milly Gatinais FC 1 / Villabé ETS 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Erreur de programmation pour cette rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 18 NOVEMBRE 2023

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 27361128 * Longjumeau FC 1 / Paray FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 novembre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27361409 * Villabé ETS 1 / MNVDB FC 1*

Lecture du courriel de Villabé ETS en date du 21 novembre 2023

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 novembre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.



U18 F à 8

Match n° 27368410 * Mennecy CS 1 / Trois Vallées FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 novembre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Verrières le Buisson 1 / Ste Geneviève FC 2 * U18 F à 8

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Longjumeau FC 1 / Paray FC 1 * U15 F à 8 * Poule A

Verrières le Buisson 1 / Villabé ETS 1 * U18 F à 8

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 27361411 du 18 novembre 2023

Brétigny FCS 1 / Evry FC 1 * U15 F à 8 * Poule B

Demande d'Evry FC de changement de date via Footclubs le 17 novembre 2023.

Accord de Brétigny FCS.

Accord de la Commission.

La Commission reporte la rencontre au 25 novembre 2023 à 14 h 00.

Amende réglementaire à Evry FC pour demande tardive.

Match n° 26754286 du 25 novembre 2023

Boissy sous Saint Yon 1 / Athis-Mons USO 1 * Seniors F à 11 * D1

Demande de Boissy sous Saint Yon de changement de date via Footclubs.

Au vu du motif invoqué, la Commission fixe la rencontre au 2 décembre 2023.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 19 NOVEMBRE 2023

Essonne

Match n° 27552187 * Etampes FC 1 / Mennecy CS 1

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 28 novembre 2023, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

TI FMI du 19 novembre 2023 à jouer le 10 décembre 2023 à 14 h 30

Horizon Aventure 1 / Evry FC 2 * District



Match n° 27552322 du 19 novembre 2023

Breuillet FC 2 / Etampes FC 2 * District

Lecture FMI.

Lecture du courriel de Breuillet FC.

La Commission enregistre le forfait d'Etampes FC.

Amende réglementaire à Etampes FC pour forfait Coupe.

Frais d'arbitrage à la charge d'Etampes FC (article 17.1 du RSG du DEF).

L'équipe de Breuillet FC 2 est qualifiée pour le tour suivant.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 12 NOVEMBRE 2023

D2/B

Match n° 26518062 * Courcouronnes FC 1 / Itteville AS 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 15 novembre 2023 à 22 h 17.

Amende réglementaire à Courcouronnes FC pour transmission tardive.

D4/A

Match n° 26517579 * Etampes FC 2 / Milly Gatinais FC 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 18 novembre 2023 à 16 h 50.

Amende réglementaire à Etampes FC pour transmission tardive.

D4/B

Match n° 26215798 * Arpajonnais RC 1 / Mennecy CS 2 * D4/B

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Grigny FC 1 / Milly Gatinais FC 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Verrière le Buisson 1 / Courcouronnes FC 2 * D2/B

Portugais Ris Orangis US 2 / Epinay sur Orge SC 2 * D5/B

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Epinay sur Orge SC 1 / Wissous FC 1 * D3/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.



Match n° 26098489 du 5 novembre 2023

Plateau Saclay ES 2 / Aigle Fertoise 2 * D5/A

Reprise du dossier.

Lecture du courriel d'Aigle Fertoise, nous indiquant le résultat de la rencontre (0-6).

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 7 et 14 novembre 2023). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à Plateau Saclay ES 2 (-1 point, 0 but), Aigle Fertoise 2 (3 points, 6 buts).

Amende réglementaire à Plateau Saclay ES.

En cas de récidive au cours de la saison, Plateau Saclay ES 2 sera mis hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match n° 26216183 du 26 novembre 2023

Morsang sur Orge FC 2 / Grigny FC 2 * D5/A

Demande de Grigny FC de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16 h 00.

CHAMPIONNAT CDM

Match n° 26517243 du 26 novembre 2023

Pays Limours ENT 5 / Sermaise FC 5 * D1

Arrêté Municipal de fermeture du terrain de Briis sous Forges.

Demande de Pays Limours ENT d'inversion de la rencontre via Footclubs refusée par le club adverse.

Demande de Pays Limours ENT de changement de terrain via Footclubs.

Accord de la Commission.

La rencontre se jouera au stade Maurice Buisson 1 à Forges les Bains (terrain en herbe).

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 4 NOVEMBRE 2023

D4/A

Match n° 26762048 * Janville Lardy ASL 1 / Jeunesse Etampoise 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 11 NOVEMBRE 2023

D4/D

Match n° 26772288 * Benfica Yerres 1 / Courcouronnes FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Aucune réponse des deux clubs à la demande de rapport du 14 novembre 2023.

1^{er} avertissement et amende à Benfica Yerres pour refus de faire la FMI.



FMI NON PARVENUES DU 18 NOVEMBRE 2023

D2/A

Match n° 26121401 * Linas Montlhéry ESA 2 / Grigny US 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 novembre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Match n° 26762073 * Jeunesse Etampoise 1 / Evry FC 4

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 28 novembre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

D4/B

Match n° 26762941 * Draveil FC 3 / Breuillet-Boissy ENT 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 novembre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D4/D

Match n° 26772293 * Courcouronnes FC 2 / Athis-Mons USO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à Courcouronnes FC pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

TI 72 h du 18 novembre 2023 à jouer à une date ultérieure

Pays Limours ENT 1 / Vigneux FCO 1 * D3/D

Arpajonnais RC 3 / Grigny US 4 * D4/B

TI FMI du 18 novembre 2023 à jouer le 16 décembre 2023

Plateau Saclay ES 1 / Evry Courcouronnes AS 1 * D4/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

Saclas Méréville US 1 / Aigle Fertoise 1 * D4/A

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Evry Courcouronnes AS 1 / Villabé ETS 3 * D4/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (rencontre U13), sous réserve de l'éclairage.



Match n° 26122462 du 18 novembre 2023

Lissois FC 1 / Epinay sur Orge SC 2 * D3/D

Courriel et demande de Lissois FC de changement d'heure via Footclubs, le 14 novembre 2023 à 22 h 49.

Accord d'Epinay sur Orge SC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Lissois FC pour demande tardive.

Match n° 26762050 du 25 novembre 2023

Vert le Grand US 1 / Janville Lardy ASL 1 * D4/A

Arrêté Municipal de fermeture du terrain de Vert le Grand.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 26772275 du 25 novembre 2023 (reporté à une date ultérieure)

Epinay sur Orge SC 3 / Plessis Pâté ES 1 * D4/D

Reprise du dossier.

Courriel d'Epinay sur Orge SC.

La Commission ne peut répondre favorablement à la date du 16 décembre 2023, car Plessis Pâté a déjà un match programmé le 16 décembre 2023.

La rencontre est toujours programmée à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE U16

FMI NON PARVENUE DU 12 NOVEMBRE 2023

Match n° 27389011 * Arpajonnais RC 1 / Massy 91 FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 5 NOVEMBRE 2023

D4/C

Match n° 26779102 * Benfica Yerres 1 / Evry FC 4

Reprise du dossier.

Aucune réponse des deux clubs à la demande de rapport des 7 et 14 novembre 2023.

1^{er} avertissement et amende à Benfica Yerres pour refus de faire la FMI.

FMI NON PARVENUE DU 19 NOVEMBRE 2023

D4/B

Match n° 26778582 * Boussy-Quincy FC 1 / Evry Courcouronnes AS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 28 novembre 2023.



TI 72 h du 19 novembre 2023 à jouer le 7 janvier 2024

Arpajonnais RC 1 / Tremplin Foot 1 * D2/A
Arpajonnais RC 2 / Wissous FC 1 * D3/B
Villabé ETS 2 / Bondoufle AMC 1 * D4/C

TI FMI du 19 novembre 2023 à jouer le 7 janvier 2024

Pays Limours ENT 2 / Trois Vallées-Ollainville 1 * D4/A

Matches remis du 5 novembre 2023 à jouer le 7 janvier 2024

Palaiseau US 2 / Ris Orangis US 1 * D1
Boussy-Quincy FC 2 / Tremplin Foot 2 * D4/D
St Michel FC 91 1 / Ulis CO 1 * D2/A
Pays Limours ENT 1 / Epinay Athlético FC 1 * D3/A

Match remis du 19 novembre 2023 à jouer le 7 janvier 2024

St Michel FC 91 2 / Aigle Fertoise-Itteville 1 * D4/D

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Ballancourt FC 1 / Gif SFOC 1 * D3/A
Soisy sur Seine AS 1 / Linas Montlhéry ESA 3 * D3/B
Ballancourt FC 3 / Saclas Méréville US 1 * D4/C
Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Epinay sur Orge SC 2 / St Michel FC 91 2 * D4/D
Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 26778578 du 19 novembre 2023

Portugais Ris Orangis US 1 / Dourdan Sports 2 * U16 D4/B

Reprise du dossier.

Demande de Dourdan Sports de changement de date via Footclubs le 16 novembre 2023.

Accord des Portugais Ris Orangis US.

Match remis au 10 décembre 2023.

Traitée par le secrétariat.

Amende réglementaire à Dourdan Sports pour demande tardive.

Match n° 26779109 du 19 novembre 2023

Saclas Méréville US 1 / Benfica Yerres 1 * D4/C

Courriel de Benfica Yerres sur erreur de résultat.

Lecture de la FMI.

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre, ainsi qu'au club de Saclas Méréville le résultat de la rencontre pour sa réunion du 28 novembre 2023.



Match n° 26101515 du 26 novembre 2023

Ris Orangis US 2 / Dourdan Sports 1 * D2/B

Demande de Dourdan Sports-de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 13 h 00.

Match n° 26101517 du 26 novembre 2023

Etampes FC 1 / Brunoy FC 2 * D2/B

Courriels de Brunoy FC.

Demande de Brunoy FC de changement de date via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Au vu du motif invoqué, la Commission fixe la rencontre au 7 janvier 2024.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 19 NOVEMBRE 2023

D1

Match n° 26100660 * Etampes FC 1 / Ste Geneviève FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 novembre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 19 novembre 2023 à jouer à une date ultérieure

Pays Limours ENT 1 / Breuillet FC 1 * D2/B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Grigny FC 1 / Ballancourt FC 1 * D3/A

Orsay Bures FC 2 / Soisy sur Seine AS 1 * D3/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Verrières le Buisson 1 / Lissois FC 1 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Epinay sur Orge SC 1 / Dourdan Sports 2 * D3/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Evry FC 2 / MNVDB FC 1 * D1 * du 17 décembre 2023 avancé au 13 décembre 2023 à 20 h 00

Accord de la commission.



Match n° 26776021 du 19 novembre 2023

Sud Essonne 1 / Draveil FC 2 * D3/B

Courriel et demande de Sud Essonne de changement d'heure via Footclubs, le 16 novembre 2023.

Accord de Draveil FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Sud Essonne pour demande tardive.

Match n° 26100855 du 26 novembre 2023

Massy 91 FC 2 / Paray FC 1 * D2/A

Demande de Massy 91 FC de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 12 h 00.

Match n° 26776025 du 26 novembre 2023

Pays Limours ENT 2 / Courcouronnes FC 1 * D3/B

Arrêté Municipal de fermeture du terrain de Briis sous Forges du 16 novembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 19 NOVEMBRE 2023

D4/A

Match n° 26118463 * Horizon Aventure 1 / Port. St Michel 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72 h du 19 novembre 2023 à jouer à une date ultérieure

Villabé ETS 1 / Massy 91 FC 1 * D2/A

Pays Limours ENT 1 / Lissois FC 1 * D3/A

Benfica Yerres 2 / Saclas Méréville US 2 * D4/C

TI 72 h du 19 novembre 2023 à jouer le 7 janvier 2024

Plessis Pâté ES 1 / Vigneux FCO 1 * D2/A

Aigle Fertoise 1 / Verrières le Buisson 2 * D4/A

TI FMI du 19 novembre 2023 à jouer le 7 janvier 2024

Pecqueuse AS 1 / Vert le Grand US 3 * D4/B

TI Feuille de Match du 19 novembre 2023 à jouer le 7 janvier 2024

Horizon Aventure ASS 1 / Port. St Michel 1 * D4/A



Match remis du 19 novembre 2023 à jouer le 7 janvier 2024

MNVDB FC 1 / St Michel FC 91 1 * D2/B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 1 / Villabé ETS 1 * D2/A

Wissous FC 2 / Portugais Ulis 1 * D2/B

Accord de la Commission.

Match n° 26117393 du 26 novembre 2023

Vert le Grand US 2 / Coudraysien FC 1 * D3/A

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de Vert le Grand.
La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

Match n° 26119283 du 26 novembre 2023

Vert le Grand US 3 / Val Yerres Crosne 1 * D4/B

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de Vert le Grand.
La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 5 NOVEMBRE 2023

Poule A

Match n° 26870864 * Morangis Chilly FC 4 / Vigneux FCO 4

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 19 NOVEMBRE 2023

Poule D

Match n° 26756100 * Boussy-Quincy FC 4 / Paray FC 4

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 28 novembre 2023.

TI 72 h du 19 novembre 2023 à jouer à une date ultérieure

Bondoufle AMC 4 / Ris Orangis US 4 * Poule B

TI FMI du 19 novembre 2023 à jouer à une date ultérieure

Pays Limours ENT 4 / Igny AFC 4 * Poule B

St Vrain FC 4 / Ulis CO 4 * Poule C



Demande de changement de terrain via Footclubs

Montgeron ES 4 / Port. Saint Michel 4 * Poule F

Accord de la Commission.

Match n° 26870874 du 26 novembre 2023

Champcueil FC 4 / Vigneux FCO 4 * Poule A

Arrêté Municipal de fermeture de terrain.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+55 ANS

TI 72 h du 19 novembre 2023 à jouer à une date ultérieure

Val Yerres Crosne AF 6 / Ollainville AS 6 * Poule A

TI 72 h du 19 novembre 2023 à jouer le 10 décembre 2023

Orsay Bures FC 6 / Milly Gatinais FC 6 * Poule C

Match n° 26760721 du 26 novembre 2023

Villabé ETS 6 / St Michel FC 91 7 * Poule B

Arrêté Municipal de fermeture de terrain.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 26760722 du 26 novembre 2023

Janville Lardy ASL 6 / Verrières le Buisson 6 * Poule B

Demande de Verrières le Buisson d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord de Janville Lardy ASL pour jouer au stade Robert Desnos n°2 (terrain synthétique) le 26 novembre 2023.

Le match retour n° 26760722 aura lieu le 17 mars 2024 au stade Interco Panserot (terrain synthétique) à Lardy.

Accord de la Commission.

Match n° 26760811 du 26 novembre 2023

Villabé ETS 7 / Morangis Chilly FC 6 * Poule C

Arrêté Municipal de fermeture de terrain.

Demande de Villabé ETS d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse,-la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.